

Thier, Andreas, *Hierarchie und Autonomie. Regelungstraditionen der Bischofsbestellung in der Geschichte des kirchlichen Wahlrechts bis 1140*

Charles Mériaux



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ifha/6623>

DOI : 10.4000/ifha.6623

ISSN : 2198-8943

Éditeur

IFRA - Institut franco-allemand (sciences historiques et sociales)

Référence électronique

Charles Mériaux, « Thier, Andreas, *Hierarchie und Autonomie. Regelungstraditionen der Bischofsbestellung in der Geschichte des kirchlichen Wahlrechts bis 1140* », *Revue de l'IFHA* [En ligne], Date de recension, mis en ligne le 01 janvier 2011, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ifha/6623> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ifha.6623>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

©IFHA

Thier, Andreas, *Hierarchie und Autonomie. Regelungstraditionen der Bischofsbestellung in der Geschichte des kirchlichen Wahlrechts bis 1140*

Charles Mériaux

- 1 Le travail d'A.T. a d'abord été soutenu en 2002 comme thèse d'habilitation d'histoire du droit à l'université de Munich avant d'être accueilli dans la prestigieuse collection des publications du Max-Planck-Institut für europäische Rechtsgeschichte. Il constitue d'ailleurs le premier volume d'une nouvelle série consacrée à l'histoire du droit durant le premier millénaire. L'histoire des élections épiscopales méritait d'être revisitée. On répète souvent à ce sujet des idées assez simples : à l'élection par le clergé et par le peuple dans l'Antiquité tardive aurait succédé, au début du Moyen Âge, une procédure de contrôle des sièges épiscopaux (et de la nomination de leurs titulaires) par les souverains, avant que la Réforme grégorienne ne cherchât à confier cette élection aux seuls chanoines cathédraux. Le grand mérite du livre est de rappeler la grande continuité dont fit preuve le droit de l'Église – ou plutôt les droits avant la première unification entreprise dans le Décret de Gratien qui marque le terme de cette étude. La réflexion est organisée en deux grandes parties : l'auteur présente d'abord les principaux textes qui ont eu à se prononcer sur la question des nominations épiscopales, principalement les canons conciliaires. Il rappelle ainsi que, dès les origines, la question de la désignation de l'évêque était au cœur de l'idée que la communauté chrétienne se faisait d'elle-même. Le pasteur émane d'un groupe de fidèles, clercs et laïcs, tout en s'insérant dans une hiérarchie universelle, civile et ecclésiastique (d'où le rôle accordé au métropolitain) ; son élection fait donc l'objet d'une riche réflexion ecclésiologique aux IV^e-Ve siècles. Sont ensuite passés en revues les canons postérieurs de l'Église franque, mérovingienne, carolingienne et ottonienne jusqu'aux prescriptions réformatrices de la papauté à partir de Léon IX. Si l'auteur constate bien la place croissante accordée à la royauté, c'est pour montrer que le droit infléchit des dispositions antérieures qu'il ne remet pas en cause. À propos de l'édit de

Paris de Clotaire II (614), il rappelle que le roi ne prétend pas s'immiscer davantage dans l'élection de l'évêque proprement dite, mais qu'il cherche surtout à préciser – certes dans son intérêt, mais celui-ci ne va pas contre la tradition canonique –, l'origine des candidats potentiels en évoquant la possibilité de les recruter « au palais ». Il note aussi une grande proximité avec les réflexions contemporaines de Grégoire le Grand. La seconde partie, plus brève et plus technique, est entièrement consacrée à l'insertion et au réemploi des canons tardo-antiques relatifs aux nominations épiscopales dans les collections canoniques du haut Moyen Âge. Certes, en s'intéressant exclusivement au droit, A.T. ne prétend pas rouvrir l'ensemble du dossier des élections épiscopales en Occident, mais il invite d'autres historiens à se pencher avec attention sur l'histoire de la pratique dont on sait qu'elle n'obéit pas davantage à la chronologie schématique évoquée plus haut. Pour finir, on signalera le soin avec lequel l'auteur a établi sa bibliographie et ses notes. Il a pris le parti de ne jamais embarrasser le lecteur avec des références abondantes et souvent inutiles, se contentant de citer les sources, toujours dans les éditions les plus récentes, de renvoyer le lecteur aux études fondamentales pour sa discussion, puis à une bibliographie relais, le plus souvent une notice de dictionnaire à jour, sans sacrifier à l'empilement paresseux de références. À l'heure où se multiplient d'excellents dictionnaires, notamment en ligne, c'est évidemment la meilleure manière de procéder. Cinq index (des citations, des manuscrits, des collections canoniques, des noms de personnes et des matières) complètent ce livre qui est aussi un précieux et indispensable instrument de travail.

- 2 Charles Mériaux (université Lille-Nord-de-France, UMR 8529 IRHiS)